

Les établissements publics du second degré ont déclaré plus de 50 000 incidents en 2012-2013. Rapporté au nombre d'élèves, le nombre d'incidents graves s'établit à environ 14 pour 1 000 élèves, chiffre stable par rapport à l'an dernier et en légère hausse par rapport à 2007-2008. Dans la continuité des années précédentes, c'est en lycée professionnel que l'on compte le plus grand nombre d'incidents pour 1 000 élèves (24 ‰). Le dixième des établissements les plus concernés par la violence concentre 40 % des incidents. Un tiers des victimes d'incidents sont des enseignants ; en moyenne pour 1 000 enseignants, on dénombre 42 victimes d'incidents graves, principalement des agressions verbales.

Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements

Benjamin Beaumont, DEPP B3

PLUS DE 50 000 INCIDENTS ONT ÉTÉ SIGNALÉS EN 2012-2013

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 54 000 incidents graves (*voir encadré « Présentation de l'enquête Sivis »*) ont été déclarés dans les établissements publics du second degré (*tableau 1*). Ce nombre est comparable à celui de 2011-2012, année pour laquelle les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) avaient signalé 51 000 incidents¹. La plus grande partie de ces incidents ont eu lieu dans le premier cycle et en lycée professionnel : 70 % d'entre eux se sont déroulés en collège, 16 % en lycée professionnel (LP) et 14 % en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent (LPO). Cette répartition doit être comparée à celle des établissements : 5 274 collèges

(68 %), 942 lycées professionnels (12 %) et 1 587 LEGT-LPO (20 %) à la rentrée 2012. En moyenne par établissement, les lycées professionnels ont signalé 9,3 incidents par an, les collèges 7,3 et les LEGT-LPO 4,7 (*tableau 2*).

TABEAU 2 – Nombre moyen d'incidents par type d'établissement

	2011-2012	2012-2013
Ensemble des EPLE	6,5	7,0
Collèges	7,0	7,3
Lycées professionnels	7,6	9,3
LEGT, LPO	4,5	4,7

Champ : établissements publics du second degré (France métropolitaine + DOM).

Source : MEN-MESR DEPP, enquête Sivis

¹. La légère majoration observée s'explique principalement par un affinement de la méthode de correction de la non-réponse à l'enquête, qui induit une hausse de 1 000 incidents environ. Le nombre total d'incidents graves n'est pas calculé sur les années antérieures à 2011 en raison d'une précision insuffisante.

TABEAU 1 – Nombre d'incidents graves par type d'établissement (en milliers)

	2011-2012			Nombre d'incidents	2012-2013		
	Nombre d'incidents	Intervalle de confiance			Nombre d'incidents	Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure			Borne inférieure	Borne supérieure
Ensemble des EPLE (1)	51	49	53	54	52	57	
Collèges	37	35	39	38	36	40	
Lycées professionnels	7	6	8	9	8	10	
LEGT LPO	7	6	8	7	7	8	

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

Lecture : 54 000 incidents ont eu lieu dans les EPLE en 2012-2013. Compte tenu de l'imprécision due au fait de travailler sur un échantillon, la vraie valeur du nombre d'incidents a 95 % de chances de se situer entre 52 000 et 57 000.

Champ : établissements publics du second degré (France métropolitaine + DOM).

Source : MEN-MESR DEPP, enquête Sivis

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
DEPP, Département de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
ISSN 1286-9392

Le nombre d'incidents dépend bien sûr aussi de la taille de l'établissement. Ainsi, en 2012-2013, les collèges de moins de 325 élèves ont déclaré en moyenne 3 incidents, alors que ceux de plus de 587 élèves en ont déclaré 10. Il paraît donc opportun de rapporter le nombre d'incidents recensés au nombre d'élèves par établissement (*pour plus de précisions sur ce choix méthodologique, voir l'encadré « Prise en compte de l'effet taille »*).

LÉGÈRE HAUSSE DU TAUX D'INCIDENTS PAR RAPPORT À 2007-2008

En 2012-2013, le taux moyen d'incidents graves s'élève à 14,4 incidents pour 1 000 élèves (*tableau 3*). Les moyennes observées d'une année scolaire à l'autre doivent être comparées avec précaution : le champ des incidents recensés a subi plusieurs modifications depuis la mise en place de l'enquête (*voir Note 2 tableau 4*) ; par ailleurs en 2010, l'échantillon a été fortement étendu et la fréquence de collecte augmentée (ce qui a probablement induit une hausse du nombre d'incidents recensés) ; enfin, la méthode de correction de la non-réponse a été modifiée cette année (*voir encadré « Présentation de l'enquête SIVIS »*). À champ constant par rapport à 2007, le taux d'incidents est de 13,6 ‰, soit une hausse de 2 incidents pour 1 000 élèves par rapport à 2007-2008. La hausse observée par rapport à l'an dernier n'est quant à elle pas statistiquement significative.

Le taux d'incidents moyen diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, avec 24 incidents pour 1 000 élèves, c'est en lycée professionnel que le taux est le plus élevé ; ce taux s'établit à 15,3 ‰ en collège, et seulement à 5,6 ‰ en LEGT-LPO. Le taux d'incidents déclaré est en hausse en lycée professionnel : ces établissements ont signalé en moyenne 4 incidents pour 1 000 élèves de plus que l'an dernier. En effet, la part d'établissements signalant beaucoup d'incidents (au moins 10) a augmenté (de 26 % en 2011-2012 à 31 % en 2012-2013), ces établissements signalant en outre davantage d'incidents que l'an passé (+ 5 ‰).

TABEAU 3 – Nombre d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ensemble des EPLE	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3
Lycées professionnels	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0
LEGT, LPO	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6

Champ : établissements publics du second degré (France métropolitaine + DOM).

Source : MEN-MESR DEPP, enquête SIVIS

41 % DES INCIDENTS RELÈVENT DE VIOLENCE VERBALE

La violence en milieu scolaire se compose principalement d'atteintes aux personnes, qui regroupent 80 % des incidents déclarés (*tableau 4*). Les incidents concernant des atteintes aux biens ou à la sécurité concentrent chacun 10 % des faits. La plupart des incidents graves déclarés relèvent des violences verbales, essentiellement à l'encontre des enseignants, qui comptent pour 41 % des faits. Viennent ensuite les violences physiques, généralement entre élèves (33 % des incidents). La part de violences verbales déclarées est comparable d'une année scolaire à l'autre, en particulier ces trois dernières années où cette proportion s'est stabilisée aux alentours de 40 %. En niveau, en utilisant les mêmes critères de repérage des incidents qu'en

2007, le nombre d'agressions verbales est passé de 4,3 à 5,5 incidents pour 1 000 élèves. La proportion de violences physiques a quant à elle subi quelques variations depuis 2007 : sensible baisse entre 2008-2009 et 2009-2010, suivie d'une hausse en 2011-2012, la proportion d'agressions physiques se stabilisant cette année. En niveau, le nombre d'agressions physiques est comparable à 2007-2008 (à champ constant). Les autres atteintes aux personnes sont peu fréquentes : ainsi les violences à caractère sexuel, le racket et les atteintes à la vie privée comptent chacun pour 2 % des incidents recensés. Les atteintes à la sécurité correspondent à des comportements illégaux ou à risque, n'impliquant généralement aucune victime. Parmi ces actes, la consommation de stupéfiants se distingue par une hausse significative par rapport aux années précédentes :

TABEAU 4 – Les incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

Types d'incidents graves	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8
« Happy slapping » (1)	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2
Intrusions sans violence (2)	-	-	2,1	2,0	1,5	1,4
Consommation d'alcool (2)	-	-	-	2,6	2,3	1,8
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	-	0,8	0,4	0,6
Autres types de fait (2)	-	1	1	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

(2) La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicide ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Champ : établissements publics du second degré (France métropolitaine + DOM).

Source : MEN-MESR DEPP, enquête SIVIS

ainsi, dans la continuité de la hausse déjà observée l'an dernier, cette proportion passe de 2 % à 2,7 % entre 2011-2012 et 2012-2013. 2,6 % des incidents concernent le port d'armes blanches ou d'objets dangereux, chiffre comparable aux années précédentes. Enfin, la consommation d'alcool concerne un peu moins de 2 % des incidents.

En ce qui concerne les atteintes aux biens, celles-ci relèvent principalement de vols (5 % des faits) ou de dommages aux locaux ou au matériel (4 %), ces chiffres étant stables par rapport à l'an dernier.

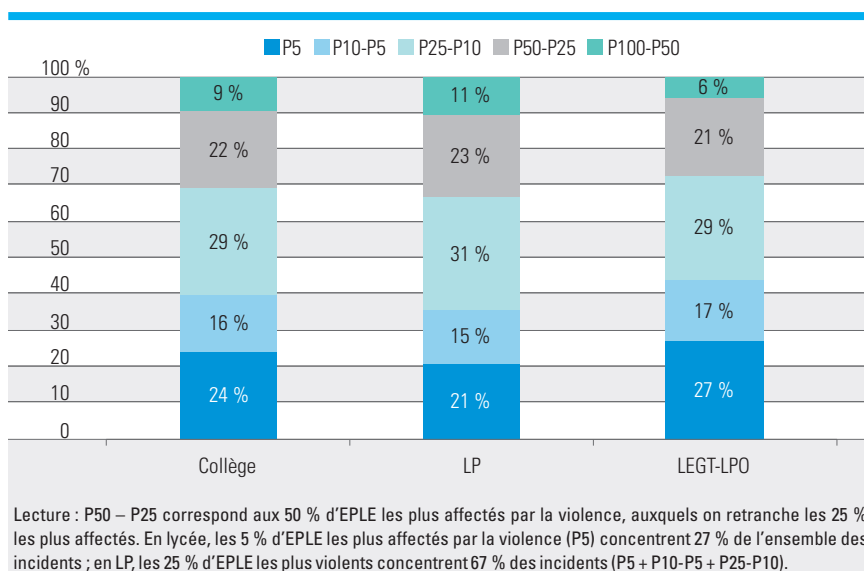
40 % DES INCIDENTS SONT DÉCLARÉS PAR 10 % DES ÉTABLISSEMENTS

Les incidents sont fortement concentrés dans les mêmes établissements. Un cinquième des établissements ne déclare aucun incident au cours de l'année scolaire, tandis qu'un quart en déclare au moins 10. Ce phénomène a tendance à s'accroître par rapport à l'an dernier, où 17 % des établissements n'ont signalé aucun incident, contre 21 % plus de 10. Les 5 % d'établissements les plus affectés par les faits de violence regroupent 25 % des déclarations ; les 10 % d'établissements les plus touchés concentrent quant à eux 40 % des incidents. La concentration présente des disparités selon le type d'établissement (*graphique 1*). Ainsi, c'est en LEGT-LPO que les faits de violence sont les plus concentrés : en effet, les 10 % de LEGT-LPO les plus concernés regroupent 44 % des faits, alors qu'en collège et LP, ces proportions sont respectivement de 40 % et 36 %.

POUR 1 000 ENSEIGNANTS, 42 SONT VICTIMES D'INCIDENTS EN MOYENNE

Conformément à ce qui est observé depuis le début de l'enquête, la plupart des incidents graves déclarés sont le fait d'élèves. Ceux-ci sont en cause dans 90 % des incidents (*tableau 5*). La part de personnels responsables d'incidents graves est très faible (0,3 %). Les autres auteurs de violence (9,5 %) sont soit

GRAPHIQUE 1 – Concentration des incidents graves par type d'établissement



Source : MEN-MESR DEPP, enquête Sivis

TABLEAU 5 – Répartition des auteurs et victimes d'incidents graves ayant fait au moins une victime

		2011-2012		2012-2013	
		Répartition en % des incidents déclarés	Moyenne en % du nombre d'incidents impliquant une catégorie de personne (élève, enseignant ou non-enseignant), rapporté au total dans l'établissement de cette catégorie de personne	Répartition en % des incidents déclarés	Moyenne en % du nombre d'incidents impliquant une catégorie de personne (élève, enseignant ou non-enseignant), rapporté au total dans l'établissement de cette catégorie de personne
Auteurs	Élèves	88,8	11,2	90,2	12,4
	Enseignants	0,3	0,4	0,2	0,3
	Non-enseignants	0,1	0,3	0,1	0,5
	Autres personnes	10,8		9,5	
Victimes	Élèves	49,1	4,6	49,3	5,7
	Enseignants	33,1	34,4	33,4	42,4
	Non-enseignants	16,1	45,0	15,6	48,6
	Autres personnes	1,7		1,7	

Champ : établissements publics du second degré (France métropolitaine + DOM).

Lecture : en 2012-2013, les auteurs de violence sont pour 90,2 % d'entre eux des élèves ; en moyenne, les élèves auteurs de violence commettent 12,4 incidents pour 1 000 élèves. Les enseignants sont victimes de 33,4 % des incidents déclarés ayant fait au moins une victime ; il y a en moyenne 42,4 incidents pour 1 000 enseignants qui ont pour victime un enseignant.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête Sivis

extérieurs à l'établissement, soit inconnus au moment des faits. Ces proportions sont très comparables à ce qui était observé l'an dernier. En nombre, les élèves auteurs de violence commettent en moyenne 12,4 incidents pour 1 000 élèves, chiffre en hausse d'environ 1,2 ‰ par rapport à l'année dernière. Les violences commises par des personnels comptent pour moins de 1 incident pour 1 000 personnels. Les élèves sont victimes de 49 % des incidents graves ayant fait au moins une

victime, les enseignants de 33 % et les autres personnels de 16 %. Rapporté aux effectifs correspondant par établissement, on compte environ 42 enseignants victimes d'incidents pour 1 000 enseignants, chiffre en hausse de 8 ‰ par rapport à l'an dernier ; dans le même temps, 49 non-enseignants pour 1 000 d'entre eux ont été victimes de faits de violence. Les élèves sont quant à eux victimes de 5,7 incidents pour 1 000 élèves, soit une hausse d'1 ‰ environ par rapport à l'an passé. ■

Prise en compte de l'effet taille

Il est assez naturel de faire un lien entre le nombre d'incidents et le nombre d'élèves² (ou le nombre de personnels). Cette comparaison peut se faire au niveau global (54 000 incidents pour 4,2 millions d'élèves dans le second degré, soit 12,9 incidents pour 1 000 élèves) ou bien au niveau de chaque établissement avant de faire la moyenne. Cette seconde méthode donne la valeur présentée dans le texte : 14,4 incidents pour 1 000 élèves. Mathématiquement, la différence vient du fait que la moyenne d'un ratio n'est pas le ratio des moyennes. Plus précisément, on peut montrer que le rapport de la masse des incidents par le nombre d'élèves est la moyenne des rapports par établissement pondérée par la taille de l'établissement. Si les grands établissements ont un taux d'incidents plus faible, cet indicateur sera plus bas que la moyenne simple. C'est justement ce que l'on observe dans les données. De façon globale, plus un établissement est de grande taille, plus le nombre d'incidents est élevé. Ainsi, les collèges de plus petite taille

(effectif inférieur à 325) déclarent un peu moins de 4 000 incidents (*tableau*) contre près de 14 000 pour les plus grands collèges (effectif supérieur à 587). Cependant, en relativisant le nombre d'incidents par la taille, les plus petits collèges déclarent plus d'incidents que les plus grands (16 ‰ contre 13 ‰).

L'effet taille est plus ou moins marqué selon le type d'établissement : contrairement aux LP et collèges, il n'est pas statistiquement significatif en LEGT-LPO. Alors qu'en collège et LP, le nombre d'incidents croît respectivement de 27 % et 58 % entre les troisième et quatrième quartiles de la distribution des effectifs d'élèves par établissement, il est stable en LEGT-LPO (baisse de 2 %). En relativisant par rapport au nombre d'élèves, le taux d'incidents baisse ainsi nettement en LEGT-LPO (de 8,5 dans les petits lycées à 3,1 dans les plus grands), alors qu'il reste assez stable en LP.

2. Rappelons que les incidents peuvent impliquer plusieurs fois la même personne.

Influence de la taille de l'établissement sur le nombre d'incidents déclarés

	LEGT-LPO				Collège				LP			
	Quartile de taille d'établissement				Quartile de taille d'établissement				Quartile de taille d'établissement			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Valeur du quartile	652	918	1 202	2 383	325	459	587	1 560	263	361	490	1 207
Nombre d'incidents	1 536	1 821	2 015	1 978	3 971	9 717	10 848	13 816	1 019	1 891	2 242	3 554
Taux d'incidents pour 1 000 élèves	8,5	5,8	5,3	3,1	16,3	18,3	14,6	12,8	24,2	25,3	24,4	22,2

(1) Les établissements sont regroupés selon leur taille en quatre classes comprenant chacune le même nombre d'établissements.

Lecture : dans les collèges dont l'effectif est compris entre 325 et 459 élèves (soit dans le deuxième quartile de la distribution), 9 717 incidents ont été déclarés, pour une moyenne de 18,3 incidents pour 1 000 élèves.

Source : MEN-MESR DEPP, enquête Sivis

Présentation de l'enquête Sivis

Protection des données

Mise en place à la rentrée 2007, l'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. En 2012, le label de qualité statistique et d'intérêt général a été renouvelé pour l'enquête Sivis par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Les données recueillies sont protégées par le secret statistique et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique, ce qui exclut toute comparaison entre des établissements identifiables.

Champ

Environ 6 300 établissements publics locaux d'enseignement (EPL) du second degré public sont interrogés. À la rentrée 2012, le champ de l'enquête Sivis a été étendu au secteur privé. Dorénavant, un échantillon de 300 établissements privés du second degré est interrogé, de manière à élargir l'analyse des faits de violence à l'ensemble du milieu éducatif. Cependant, la forte imprécision des résultats due à une faible participation de ces établissements ne permet pas d'intégrer le secteur privé dans les statistiques cette année : une hausse sensible du taux de réponse (inférieur à 40 % en 2012-2013) est nécessaire.

Définition d'un incident grave

Chaque mois, les chefs d'établissement signalent si des incidents ont eu lieu, et les décrivent le cas échéant selon leurs grandes caractéristiques (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suites données).

Afin de garantir l'homogénéité des données recueillies entre établissements, l'enquête est centrée sur les actes les plus graves. Ainsi, pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant au regard des circonstances et des conséquences de l'acte (motivation à caractère discriminatoire, situation de harcèlement, ...) sont enregistrés. Par ailleurs, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus.

Depuis la mise en place de l'enquête, la nomenclature des incidents graves a subi plusieurs changements (*voir Note 2 tableau 4*). En outre, les situations de harcèlement sont repérées depuis 2011.

Correction de la non-réponse

Les établissements faisant partie des analyses statistiques sont ceux qui ont répondu au moins sept mois sur les dix de l'année à l'enquête, soit 51 % de l'échantillon. Parmi ces EPL, les non-réponses sont imputées à l'aide d'un modèle économétrique tenant compte des caractéristiques des établissements ainsi que de l'historique des réponses.

Les données par établissement sont ensuite pondérées et corrigées de la non-réponse totale (établissements ayant répondu moins de sept mois) par un calage sur marges tenant compte des caractéristiques des établissements (type d'établissement, appartenance à l'éducation prioritaire, ...). Cette année, le calage est appliqué au niveau académique (et non plus au niveau national) quand les données recueillies sont de qualité suffisante, et à défaut à l'échelle de groupements homogènes d'académies, ceci dans une démarche d'affinement de la procédure de redressement.

pour en savoir plus

- + « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 », *Note d'Information* 12.18, MEN-DEPP, novembre 2012.
- + « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », *Note d'Information* 11.14, MEN-DEPP, octobre 2011.
- + « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2009-2010 », *Note d'Information* 10.20, MEN-DEPP, novembre 2010.
- + « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », *Note d'Information* 09.22, MEN-DEPP, octobre 2009.
- + « Les actes de violence recensés par Sivis dans les établissements publics du second degré en 2007-2008 », *Note d'Information* 08.34, MEN-DEPP, décembre 2008.

www.education.gouv.fr/statistiques
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr